



Conseil économique et social

Distr. générale
27 janvier 1998
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Sixième session
20 avril-1er mai 1998

Exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Situation en matière de ressources humaines	3–8	3
A. Population et santé	4–5	3
B. Éducation	6	3
C. Facteurs économiques	7	4
D. Caractéristiques géographiques	8	4
III. Mesures prises à l'échelle nationale pour mettre en valeur les ressources humaines	9–15	4
IV. Coopération régionale dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines	16	5

* Le présent rapport a été établi par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations du développement durable. Il est le résultat de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organismes publics intéressés, autres organismes divers et particuliers.

V.	Mesures prises par le système des Nations Unies	17-32	6
A.	Organisation des Nations Unies	18-20	6
B.	Fonds et programmes	21-27	7
C.	Institutions spécialisées et autres organismes	28-32	8
VI.	Ressources extérieures allouées à la mise en valeur des ressources humaines	33-34	9
VII.	Conclusions et recommandations	35-43	9
A.	Conclusions	35-38	9
B.	Recommandations	39-43	10

I. Introduction

1. Pour Action 21, l'aptitude d'un pays à s'engager sur la voie d'un développement durable dépend en grande partie des capacités de sa population¹. Comme on l'a reconnu en outre dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement adopté lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (La Barbade, 26 avril-6 mai 1994), le développement durable est motivé avant tout par le souci des êtres humains². Les résultats obtenus récemment dans le cadre des activités de développement des petits États insulaires en développement confirment le rôle essentiel joué par les ressources humaines dans le développement durable.

2. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis à cet égard par les petits États insulaires en développement depuis la Conférence mondiale; il porte sur les mesures prises par les gouvernements, les organisations régionales et la communauté internationale pour relever les défis auxquels sont confrontés ces pays dans le domaine des ressources humaines et analyse les problèmes que doivent résoudre leurs gouvernements.

II. Situation en matière de ressources humaines

3. Le niveau de développement des petits États insulaires en développement, tout comme leur revenu par habitant et les indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation, varient considérablement d'un pays à l'autre. Malgré ces différences, les petits États insulaires en développement ont des caractéristiques économiques et géographiques communes qui constituent un formidable obstacle à leurs efforts de mise en valeur des ressources humaines.

A. Population et santé

4. Les études menées récemment sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement montrent toutes que la taille de leur population entrave leurs progrès. La majorité de ces pays ont moins d'un million d'habitants, et souvent moins de 500 000. Si l'on tient compte des coefficients de dépendance, leur population active est extrêmement réduite.

À l'exception d'un petit nombre de pays, leurs capacités techniques locales sont minimales. À Kiribati, par exemple, le nombre de personnes s'occupant de recherche-développement de type expérimental dans l'ensemble des secteurs s'élève à trois, aux Tonga à 15, aux Seychelles à 33 et à Chypre à 366³. Peu peuplés et ne pouvant s'appuyer que sur une population active limitée pour améliorer leurs capacités endogènes, les petits États insulaires en développement connaissent d'importantes difficultés pour améliorer leurs compétences techniques locales et satisfaire aux exigences toujours plus nombreuses et diverses du développement durable.

5. Le problème que constitue la taille de la population est aggravé dans plusieurs de ces États par son état de santé. Bien que les indicateurs sociaux de la plupart des petits États insulaires en développement se soient considérablement améliorés, les taux de mortalité infantile dans plusieurs d'entre eux, classés parmi les pays les moins avancés, demeurent élevés. L'espérance de vie y est également peu élevée. D'autres indicateurs en matière de santé, tels que les taux de mortalité maternelle, sont également une source de préoccupation et les dépenses de santé publique sont généralement minimales. En Haïti, par exemple, les dépenses annuelles de santé publique ont représenté 1,3 % du produit intérieur brut au cours de la période 1990-1995.

B. Éducation

6. La plupart des petits États insulaires en développement ont enregistré des taux nets de scolarisation primaire élevés. Au niveau secondaire, ces taux diminuent mais restent encore relativement élevés par rapport à ceux d'autres pays en développement. Les taux d'analphabétisme sont de manière générale peu élevés, sauf dans certains des pays les moins avancés. Toutefois, les taux d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur sont extrêmement bas dans la plupart des petits États insulaires en développement, ce qui fait obstacle au renforcement de leurs capacités techniques nationales. Bien qu'un grand nombre de ces États consacrent des ressources considérables à l'éducation, les dépenses engagées au titre de l'enseignement public sont peu élevées dans certains d'entre eux. En République dominicaine, par exemple, l'ensemble de ces dépenses au cours de la dernière année pour laquelle on dispose de données a représenté 1,9 % du produit intérieur brut (1994) et en Haïti 1,4 % (1990).

C. Facteurs économiques

7. Un certain nombre de facteurs économiques entravent également la mise en valeur des ressources humaines des petits États insulaires en développement. À l'exception d'un petit nombre d'États plus importants que les autres, la plupart de ces pays ont, de par le type de ressources dont ils disposent et la taille de leur population, une structure de production extrêmement spécialisée et concentrée. Ils dépendent notamment souvent, en particulier dans les Caraïbes, du tourisme, ou bien d'un petit nombre de produits primaires qui leur fournissent l'essentiel de leurs recettes d'exportation. Cette concentration fait que l'on ne dispose localement que d'une gamme de compétences limitée, la taille de la population ne permettant pas l'établissement d'une masse critique, sauf dans un petit nombre de secteurs. L'absence de compétences techniques dans les autres secteurs ne peut qu'entraver les efforts de diversification déployés par les petits États insulaires en développement pour s'adapter aux lois du marché ou à l'évolution des échanges commerciaux. La question de la durabilité des activités économiques ajoute une autre dimension aux efforts de développement requérant l'existence de nouvelles compétences techniques. Les capacités locales étant déjà limitées, ce facteur se traduit par des obstacles supplémentaires à la croissance et oblige les pays à s'efforcer de renforcer leurs capacités.

D. Caractéristiques géographiques

8. Les caractéristiques géographiques des petits États insulaires en développement tendent à aggraver les difficultés susmentionnées. Leurs territoires sont peu étendus et certains sont des archipels aux îles très dispersées. Leur configuration, en particulier lorsqu'il s'agit d'archipels qui vient s'ajouter à la taille réduite de leur population, ne leur permet pas de faire des économies d'échelle au niveau de l'infrastructure économique et sociale, accroît le coût par habitant des services publics et s'agissant des ressources humaines, crée des besoins supplémentaires, tant sur le plan administratif que technique, et aggrave les difficultés opérationnelles dans le domaine des soins de santé, de l'éducation et de la formation.

III. Mesures prises à l'échelle nationale pour mettre en valeur les ressources humaines

9. Les gouvernements des petits États insulaires en développement sont tout à fait conscients des conséquences

que peut avoir une mise en valeur inadéquate des ressources humaines. Dans le rapport qu'il a présenté à la Commission du développement durable à sa cinquième session, le Gouvernement barbadien a par exemple souligné que le manque de ressources humaines et institutionnelles du pays avait entravé les efforts déployés pour mettre en oeuvre les politiques et programmes relatifs au commerce et à l'environnement (voir E/CN.17/1997/Misc.57). Le Gouvernement bahamien a indiqué que le pays ne disposait pas des ressources humaines et financières qui lui permettraient de mieux tirer parti à long terme de ses ressources naturelles (voir E/CN.17/1997/Misc.66). Aux Seychelles, l'absence de personnel qualifié constitue un obstacle essentiel à la bonne gestion des parcs nationaux⁴. En Haïti, si l'on en croit le rapport établi par ce pays, aucun chercheur ou ingénieur ne travaille à plein temps dans le domaine de l'environnement et du développement (voir E/CN.17/1997/Misc.25).

10. Lors d'une réunion d'experts des Caraïbes tenue en mai 1995 concernant la mise en oeuvre du Programme d'action, il a été noté que les progrès accomplis au niveau national avaient été minimes. L'insuffisance des ressources humaines dans la région en était l'une des principales raisons. Les participants ont souligné qu'il importait absolument de renforcer les capacités, notamment par le biais de la formation et de la gestion des informations.

11. Confrontés à ces difficultés, les gouvernements des petits États insulaires en développement prennent des initiatives pour remédier au problème des ressources humaines sous ses divers aspects. Les informations dont on dispose montrent que les mesures prises par un certain nombre d'entre eux portent sur toute une série de questions, notamment les institutions, l'éducation écologique, la formation, l'amélioration des compétences locales dans certains domaines ayant trait à l'environnement et la science et la technique.

12. Un élément essentiel des initiatives stratégiques prises par les petits États insulaires en développement est le renforcement des institutions s'occupant à divers titres de la mise en valeur des ressources humaines. Un certain nombre de ces États ont créé des organismes de haut niveau chargés de coordonner et de suivre la mise au point et en oeuvre de stratégies de développement durable, notamment dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. À Cuba, le gouvernement a créé en 1995, dans le cadre de son processus de réorganisation, le Ministère de la science, de la technique et de l'environnement dont relèvent l'Institut pour l'environnement et son Centre d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement mis en place, afin de promouvoir l'éducation écologique et de sensibiliser tous les secteurs de l'économie et la société dans son ensemble à la question (voir E/CN.17/1997/Misc.67). À la Barbade, le

Ministère de l'éducation et de la jeunesse ainsi que le Conseil national de la science et de la technique participent aux travaux de la Commission nationale du développement durable. Le Ministère de l'éducation et de la jeunesse participe également aux activités du Comité pour l'éducation écologique du Ministère de la santé et de l'environnement (voir E/CN.17/1997/Misc.57).

13. Certaines de ces mesures ont bénéficié d'un appui régional et international. Avec l'aide du Centre d'administration pour le développement des Caraïbes (CARICAD), six pays de la région des Caraïbes ont notamment créé des conseils nationaux pour le développement durable traitant des questions de développement durable en s'appuyant sur les données obtenues sur le terrain. La structure opérationnelle de ces organismes permet à la société civile de véritablement participer à leurs activités et ainsi, d'élargir le débat et de renforcer le dialogue portant sur les questions sectorielles. Ce processus consultatif facilite la sensibilisation du public aux questions concernant l'environnement et améliore ses connaissances en la matière.

14. Compte tenu des problèmes que pose la taille de leur population, la plupart des petits États insulaires en développement ont accordé une attention prioritaire à l'éducation et à la formation universelle. À la Barbade, les programmes scolaires ont été remaniés à tous les niveaux afin de tenir dûment compte des questions d'hygiène de l'environnement. Les problèmes d'environnement et de développement font désormais partie des programmes de formation des enseignants. Ces derniers bénéficient maintenant de divers programmes et ateliers de formation en cours d'emploi (voir E/CN.17/1997/Misc.57). À Maurice, le Gouvernement a mis sur pied un programme d'éducation écologique visant à sensibiliser le public aux divers problèmes que pose la pollution et à promouvoir la mise au point de solutions (voir E/CN.17/1997/Misc.41). Aux Bahamas, les programmes scolaires du primaire et du secondaire ont été modifiés afin d'inclure les problèmes d'environnement et de développement; l'hygiène du milieu, l'assainissement, les écosystèmes, le recyclage, les économies d'énergie, l'eau potable et les denrées alimentaires sont désormais pleinement incorporés dans les programmes d'enseignement. Les écoles et universités font maintenant partie d'un réseau national examinant les questions de développement durable (voir E/CN.17/1997/Misc.66). Dans la région du Pacifique, l'Université du Pacifique Sud propose dorénavant un cycle d'études scientifiques de l'environnement sanctionné par un diplôme (BS), qui constitue un programme interdisciplinaire. Le nombre d'étudiants inscrits a augmenté sensiblement au cours de ces dernières années. Cette augmentation des effectifs a débouché sur la création d'autres programmes

d'études de l'environnement, sanctionnés ou non par un diplôme, parfois de niveau universitaire supérieur⁵.

15. Un certain nombre de petits États insulaires en développement ont également pris l'initiative de renforcer encore le rôle joué par les principaux groupes aux niveaux national et local afin de pleinement tirer parti des possibilités nationales. Dans des pays comme la Barbade, les Bahamas, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles notamment, les femmes sont encouragées à exercer des professions non traditionnelles. Des établissements d'enseignement et de formation ont été créés pour faciliter ce processus. Les femmes participent de plus en plus à la prise de décisions et sont nommées à des postes clefs dans les ministères s'occupant de développement durable.

IV. Coopération régionale dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines

16. Les gouvernements des petits États insulaires en développement prennent de plus en plus conscience qu'en mettant leurs ressources, tant matérielles que financières et humaines, en commun par le biais d'arrangements de coopération régionale, ils peuvent faire beaucoup pour remédier aux problèmes de développement durable que pose le manque de ressources, notamment humaines. On trouvera ci-après un certain nombre d'exemples de coopération régionale dans ce domaine :

a) Dans la région des Caraïbes, où se trouvent 16 petits États insulaires en développement, la coopération régionale concerne toute une gamme de questions. Dans le domaine du changement climatique, question d'un intérêt vital pour les petits États insulaires en développement et pour laquelle les compétences locales sont limitées, un projet Caraïbes concernant l'adaptation à l'évolution du climat mondial est en cours de mise en oeuvre. Le projet devrait aider 11 pays à renforcer leurs capacités nationales de suivi et d'analyse de la dynamique caractérisant le niveau de la mer. Il vise le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales et devrait leur permettre de mettre en oeuvre des mesures spécifiques, de gérer des systèmes d'information, de mener des recherches sur certains paramètres et d'en assurer le suivi, d'analyser des données et de gérer le processus d'adaptation⁶;

b) Dans le Pacifique Sud, un projet d'assistance aux îles du Pacifique dans le domaine du changement climatique est actuellement mis en oeuvre par le biais du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, de la

Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées de l'Université du Pacifique Sud et autres institutions. Dans le cadre du Programme pour l'environnement, des études ont été menées dans 12 pays insulaires du Pacifique afin de déterminer les incidences de l'évolution climatique; la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées a aidé les Fidji et Kiribati à réaliser des études sur la vulnérabilité à l'érosion et organisé des séminaires sur le suivi de l'évolution des zones littorales à Tuvalu et Kiribati et au Samoa. Les projets comportent surtout des activités facilitatrices et visent à aider les pays insulaires du Pacifique à mettre en oeuvre des plans d'intervention efficaces⁶;

c) La coopération régionale pourrait également permettre de remédier au problème que constitue l'insuffisance des ressources humaines lors des catastrophes naturelles et écologiques. Dans les Caraïbes, où la plupart des petits États insulaires en développement se trouvent sur le passage d'ouragans, le peu d'usage fait de règlements de construction et directives en la matière, dont on n'a parfois même pas connaissance, ainsi que le manque de ressources administratives et humaines pour les faire appliquer constituent des problèmes majeurs pour la fourniture de secours aux sinistrés. Afin d'y remédier, plusieurs mécanismes régionaux et sous-régionaux de coopération et de coordination comme le Groupe chargé de coordonner l'aide apportée par les donateurs des Caraïbes orientales en cas de catastrophe et l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe ont conjugué leurs efforts⁷;

d) La coopération régionale est également désormais une réalité pour ce qui est de la gestion des déchets des ressources côtières et marines ainsi que du tourisme. En ce qui concerne les déchets dangereux ou liés au trafic maritime, domaines où les compétences techniques des petits États insulaires en développement sont insuffisantes, des ateliers de formation ont été organisés dans le Pacifique Sud et les Caraïbes afin de sensibiliser les populations et de renforcer les capacités nationales.

V. Mesures prises par le système des Nations Unies

17. Le système des Nations Unies a participé à la mise en oeuvre du Programme d'action en finançant programmes et projets ou en fournissant une assistance technique. La mise en valeur des ressources humaines a de fait constitué l'un des principaux domaines d'intervention des divers organismes des Nations Unies. Les projets mis en oeuvre ont traité à toute une série de questions essentielles, notamment les soins de santé, la formation des enseignants et celle d'experts de

domaines tels que la gestion des déchets, les secours en cas de catastrophe, les communications et le commerce. On trouvera ci-après un bref aperçu des activités menées.

A. Organisation des Nations Unies

18. Dans le cadre du Programme de formation et de développement des ressources humaines dans les domaines du commerce extérieur (TRAINFORTRADE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) contribue à renforcer les capacités des conseillers chargés des politiques commerciales et des praticiens du commerce international des petits États insulaires en développement afin d'améliorer le commerce extérieur de ces pays de façon à promouvoir le développement durable. Les projets en cours touchent les pays situés dans les Caraïbes, l'océan Indien, l'Atlantique et le Pacifique. L'un des thèmes du Programme est «Commerce et environnement dans les petits États insulaires en développement».

19. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mis en oeuvre plusieurs projets de mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement du Pacifique et notamment un projet visant à aider les pauvres en promouvant la coopération entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans le domaine de la planification et de la prestation des services de mise en valeur des ressources humaines; la CESAP a également mené une étude dans la région Asie-Pacifique afin de déterminer l'offre et la demande en marins dûment formés et qualifiés et les débouchés s'offrant aux marins des petits États insulaires en développement et remédier ainsi à une pénurie mondiale allant s'aggravant. La CESAP a également organisé des ateliers, des cours de formation et des séminaires portant sur le commerce et les investissements, l'évaluation de l'état de l'environnement, les statistiques, l'analyse des recensements et des résultats d'enquêtes, la téléobservation et autres aspects du développement durable auxquels ont participé des représentants des petits États insulaires en développement de la région.

20. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mis au point un vaste programme concernant les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Ce programme porte sur certaines des grandes questions abordées dans le Programme d'action, notamment les ressources côtières et marines, les ressources touristiques et la diversité biologique. S'agissant de la mise en valeur des ressources humaines, la CEPALC a mis en oeuvre un projet concernant l'intégration des politiques démographiques dans la planification du développement, notamment le rôle des

femmes dans le développement dans la sous-région des Caraïbes. La CEPALC met également en oeuvre des plans visant à renforcer la formation aux questions d'environnement et de développement durable dans plusieurs universités de la sous-région.

B. Fonds et programmes

21. Dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé le Programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement (SIDS/TAP) qui vise à faciliter l'échange et le transfert de connaissances, de données d'expérience, de politiques et de méthodes entre ces États. Il a, dans ce contexte, entrepris une évaluation des besoins et des lacunes au niveau de la coopération technique et du renforcement des capacités dans des domaines prioritaires et financé l'élaboration d'un répertoire en quatre volumes d'experts et d'institutions de petits États insulaires en développement qui devrait permettre de mieux tirer parti des compétences techniques existant dans ces pays. Il a en outre participé à la mise sur pied du Réseau informatique pour les petits États insulaires en développement (SIDS/NET), qui permettra à ces derniers d'avoir accès aux informations se trouvant sur l'Internet et d'y faire figurer des données. Il est envisagé d'organiser 30 ateliers afin de familiariser les intéressés avec l'Internet, leur fournir les compétences de base nécessaires pour pouvoir publier des informations sur le Web et les préparer à participer à SIDS/NET. À la demande du PNUD, le Centre international de formation de l'Organisation mondiale du Travail a organisé des sessions de formation initiale à l'Internet à l'intention de certaines institutions régionales des petits États insulaires en développement. Des instituts de formation chargés de la coordination ont été identifiés et d'autres sessions de formation seront organisées à la Barbade, aux Fidji et à Maurice.

22. Le PNUD a également axé son action dans les petits États insulaires en développement sur les qualifications et compétences nécessaires à un développement durable. Dans les pays insulaires du Pacifique, il a adopté une approche intégrée portant non seulement sur l'éducation et la formation mais également sur la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des débouchés pour les femmes et la création d'emplois et de modes de subsistance durables.

23. Dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, le PNUD a entrepris une évaluation des besoins en ressources humaines dans des domaines tels que l'amélioration de la productivité, la normalisation industrielle, les télécommunications, la gestion portuaire, l'aviation civile et

l'informatique. Il a en outre fourni une assistance pour la mise en place d'un programme de formation dans le domaine de la santé, et notamment de l'hygiène du milieu, dans les États membres du Marché commun des Caraïbes.

24. Le PNUD a modulé l'appui qu'il apportait en fonction de la situation spécifique des différents pays. À Maurice, il s'est surtout employé à fournir une formation hautement spécialisée aux preneurs de décisions, notamment dans la fonction publique, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile, afin de les aider à formuler des stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles et des politiques de développement économique et social. Au Cap-Vert, il s'efforce de renforcer les capacités locales afin de faciliter la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques d'appui aux petites et moyennes entreprises. Parmi les enseignements tirés par le PNUD des activités menées dans certains des petits États insulaire en développement, il en est un dont il convient de se souvenir : il y est difficile de retenir le personnel qualifié et la formation de la main-d'oeuvre doit y être permanente.

25. Afin de renforcer les capacités des petits États insulaires en développement à traiter les questions d'environnement et de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) offre des cours de gestion intégrée de l'environnement aux responsables concernés des administrations publiques, du secteur industriel et du monde des affaires, ainsi qu'aux formateurs des établissements d'enseignement supérieur. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUE s'emploie à ce que les programmes scolaires des petits États insulaires en développement tiennent dûment compte du concept de développement durable.

26. Le PNUE a également fourni une assistance à ces États dans certains domaines spécifiques. Il a organisé quatre ateliers régionaux portant sur l'évaluation de la menace que représentent les activités terrestres pour les ressources en eau douce, côtières et marines des îles et prévoit d'en tenir huit autres en 1998; il compte également aider les petits États insulaires en développement à mettre au point des programmes d'action stratégiques concernant le tourisme durable, y compris la minimisation des déchets et la prévention de la pollution. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau douce, le PNUE et les petits États insulaires en développement ont coopéré étroitement à l'élaboration de répertoires régionaux des techniques de maximisation des ressources en eau. Un répertoire des différentes techniques susceptibles d'être utilisées par les petits États insulaires en développe-

ment pour l'eau douce a été élaboré pour répondre aux besoins de ces États.

27. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé les petits États insulaires les moins avancés dans un certain nombre de domaines. Aux Maldives, il a fourni un appui à la formation sur place des enseignants et à la mise au point d'un système d'accréditation pour la formation en cours d'emploi. Au Cap-Vert, il a contribué à l'amélioration de la qualité de l'enseignement ainsi que des repas et des fournitures scolaires. Dans la région des Caraïbes, l'UNICEF et l'UNESCO ont collaboré pour aider l'Organisation des États des Caraïbes orientales à mettre en oeuvre une stratégie de réforme de l'enseignement. L'UNICEF a également présenté au Gouvernement barbadien des recommandations concernant la réforme de l'enseignement et soutenu la mise au point et à l'essai d'ouvrages didactiques destinés aux écoles élémentaires de la Dominique.

C. Institutions spécialisées et autres organismes

28. L'UNESCO a montré qu'elle s'intéressait tout particulièrement aux besoins des petits États insulaires en développement en créant, au début des années 90, une Unité des relations avec les petits États membres. L'organisation a également, dans le cadre de plusieurs de ses grands programmes, conçu et mené des activités opérationnelles pour ces États, portant notamment sur l'éducation de base, l'environnement et le développement des régions littorales et des petits États et les échanges d'informations.

29. La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO a également mis au point des activités opérationnelles visant à aider les petits États insulaires en développement à gérer les zones côtières de manière intégrée, notamment en adoptant une approche régionale. Plusieurs ateliers ont été organisés qui ont porté sur les besoins particuliers en ressources humaines de ces États. Une assistance technique adaptée aux besoins de chacun a même été fournie à certains États, en particulier au cours des deux dernières années. Pendant cette période, les activités opérationnelles ont progressivement remplacé les activités de renforcement des capacités, ce qui prouve bien la maturité des experts de certains de ces États. Les programmes d'éducation font également place peu à peu aux activités opérationnelles touchant la pollution marine, les installations côtières et les habitats d'importance critique.

30. Les activités menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le domaine de la mise en valeur des

ressources humaines des petits États insulaires en développement portent surtout sur la santé et l'environnement. Dans les Caraïbes et le Pacifique, l'OMS, en collaboration avec d'autres entités, a organisé des réunions et ateliers portant sur des questions ayant trait à l'eau et à l'assainissement, aux inspections sanitaires, à la prévention des maladies et à la protection de l'environnement. Il a été procédé à des évaluations des besoins en ressources humaines de certains petits États insulaires en développement du Pacifique et l'on s'est efforcé de créer une école de médecine susceptible de former du personnel à même de relever les défis régionaux en matière de santé et d'environnement.

31. La Banque mondiale finance en partie le développement durable des petits États insulaires en développement, et notamment la mise en valeur de leurs ressources humaines. Bénéficiaire de ce financement les secteurs de l'éducation, de la santé, de la nutrition et de la promotion de la femme. La Banque mondiale accorde aussi des prêts pour la réalisation de projets bénéfiques à la santé des populations et améliorant grandement la productivité, notamment dans le domaine de la gestion des déchets, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau.

32. L'Université des Nations Unies (UNU) a créé un Réseau des petites îles afin de développer les recherches les concernant. Le Réseau a notamment pour objectif de regrouper les travaux de recherche portant sur les petites îles et le développement durable sous les auspices d'un réseau mondial de chercheurs; de créer une base de données sur les petites îles et de diffuser les informations pertinentes; d'organiser des séminaires informatiques et de créer un corps de spécialistes chargés de réfléchir au développement des petites îles.

VI. Ressources extérieures allouées à la mise en valeur des ressources humaines

33. Parmi les divers domaines d'activité définis dans le Programme d'action, la mise en valeur des ressources humaines a été l'un des seuls à avoir bénéficié de ressources extérieures importantes; ce facteur reflète peut-être l'importance accordée parmi les priorités établies par les gouvernements des petits États insulaires en développement aux ressources humaines. Les données relatives aux contributions annoncées indiquent qu'en 1994, l'aide bilatérale à la mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement a atteint 75 190 000 dollars des États-Unis, plaçant ce domaine d'activité au quatrième rang sur 15. Les contributions annoncées au titre de l'aide multila-

térale pour cette même année se sont élevées à 14 850 000 dollars des États-Unis, ce qui l'a placée en deuxième position.

34. Les données relatives aux contributions annoncées dissimulent toutefois une tendance préoccupante. Les ressources allouées à la mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement ont sensiblement diminué entre 1991 et 1994. Les contributions annoncées au titre de l'aide bilatérale sont passées de 153 840 000 dollars des États-Unis en 1991 à 75 190 000 dollars en 1994. Le déclin des contributions annoncées au titre de l'aide multilatérale a été encore plus marqué, passant de 160 250 000 dollars des États-Unis en 1991 à 14 850 000 dollars en 1994. Sur le plan régional, ce sont les petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes qui ont connu la baisse la plus importante, tant proportionnellement qu'en valeur absolue (voir E/CN.17/1996/21).

VII.

Conclusions et recommandations

A. Conclusions

35. L'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement a été reconnue par tous. Les gouvernements de ces États, les organisations régionales et le système des Nations Unies ont accordé la priorité à cette question, comme le prouvent les initiatives prises par les États eux-mêmes et les mesures d'appui des organisations régionales et du système des Nations Unies. Les problèmes démographiques, économiques et géographiques uniques des petits États insulaires en développement font toutefois qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines.

36. Les initiatives prises par certains petits États insulaires en développement pour ce qui est du renforcement des institutions, de la réforme de l'enseignement, de la formation et de la coopération régionale en matière de gestion de l'environnement constituent des expériences utiles et il serait bon d'en faire bénéficier d'autres pays afin de les aider à formuler et mettre en œuvre des stratégies de mise en valeur des ressources humaines.

37. Bien que le présent rapport montre que les petits États insulaires en développement sont résolus à améliorer le niveau de leurs ressources humaines nationales et locales et que les organisations régionales et le système des Nations Unies ont pris des mesures d'appui, il n'est pas certain du tout que ces initiatives et mesures permettront de relever les

défis, notamment lorsque l'on voit l'importance des problèmes et la portée de ces défis.

38. La baisse récente des ressources extérieures allouées à la mise en valeur des ressources humaines des petits États insulaires en développement est un sujet de grave préoccupation : la poursuite ou l'aggravation de cette tendance ne pourrait qu'être préjudiciable aux petits États insulaires en développement dans leurs efforts de mise en valeur des ressources humaines.

B. Recommandations

39. Il est vivement recommandé aux gouvernements des petits États insulaires en développement de continuer à accorder la priorité à la mise en valeur des ressources humaines sous tous ses aspects – santé et éducation de base, éducation écologique, formation et gestion des ressources dans certains domaines bien précis.

40. Compte tenu des problèmes démographiques, économiques et géographiques qui leur sont propres, les petits États insulaires en développement devraient considérer une population et une main-d'œuvre éduquées, extrêmement adaptables et sensibles aux problèmes de l'environnement comme un élément essentiel d'un développement national durable. Les gouvernements de ces États devraient, notamment par le biais de mécanismes régionaux, faire en sorte de garder leurs ressources endogènes, tant celles qui sont nouvellement formées que celles dont les connaissances ont été mises à jour.

41. Les petits États insulaires en développement devraient en outre renforcer la coopération régionale en mettant en commun leurs ressources et leurs compétences techniques, améliorer l'efficacité de cette coopération en identifiant de manière systématique les besoins et en planifiant les projets et mieux utiliser les ressources régionales en améliorant la coordination.

42. Les organisations régionales et le système des Nations Unies devraient renforcer l'appui qu'ils apportent aux petits États insulaires en développement. Les organismes et organes des Nations Unies en particulier devraient développer leurs activités opérationnelles de formation afin de leur permettre de gérer leurs ressources de manière intégrée. Financement et assistance technique devraient avant tout concerner les secteurs où les capacités locales sont insuffisantes.

43. Il conviendrait d'enrayer dans les meilleurs délais la baisse du niveau des ressources extérieures fournies aux petits États insulaires en développement pour ce qui est de la mise en valeur des ressources humaines. À cet égard, la

réunion prévue entre les représentants des petits États insulaires en développement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux constituerait une excellente occasion de prendre des mesures concrètes.

Notes

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II, par. 37.1.

² Voir *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (Bridgetown, Barbade, 26 avril-6 mai 1994)* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 60.

³ Pour plus de détails, voir *l'Annuaire statistique de l'UNESCO-1996*.

⁴ Sur la voie d'un développement durable : plan de gestion de l'environnement des Seychelles, 1990-2000», document établi par le Gouvernement seychellois sur les conseils et avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale.

⁵ Voir le rapport de la Commission du développement durable sur les activités menées pour mettre en oeuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans le Pacifique, établi par le Programme régional océanien de l'environnement en collaboration avec le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique et avec l'assistance financière des Gouvernements australien et néo-zélandais.

⁶ Voir Fonds pour l'environnement mondial, *Rapport opérationnel trimestriel*, novembre 1996.

⁷ Document examinant de la mise en oeuvre des mesures prioritaires pour l'avenir figurant dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, établi pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Comité de développement et de coopération des Caraïbes par Simmons and Associates, le 16 septembre 1997.